

**newsdroit**

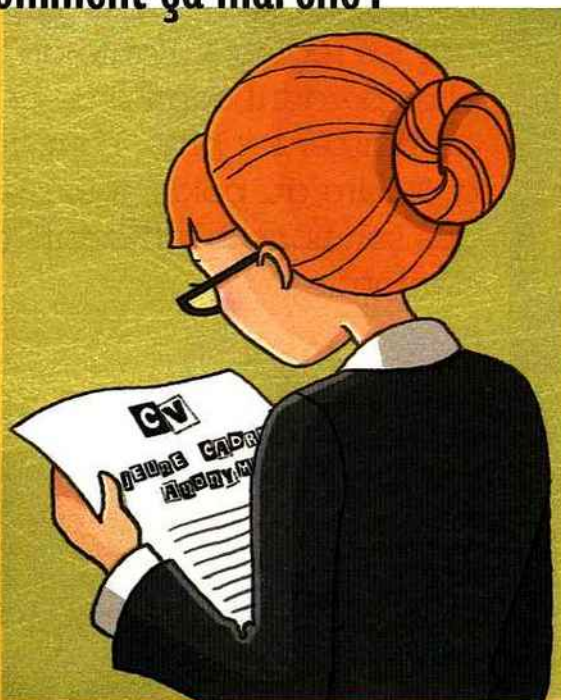
## Le CV ANONYME comment ça marche ?

Il a été lancé sous le feu des critiques, puis est tombé dans les oubliettes. Voici revenu au goût du jour le CV "antidiscrimination".

**A**xa Assurances, BNP Paribas, Coca-Cola, Accor... cinquante grandes entreprises relèvent le défi du CV anonyme. Soutenues par le Pôle emploi et des cabinets spécialisés, elles expérimentent le recrutement sans préjugés, jusqu'à fin avril. Comment cela se passe-t-il concrètement ? Explications. **Aucune info personnelle ne doit figurer.** Un CV est anonyme s'il ne comporte aucune des mentions suivantes : nom, prénom, mail, adresse, sexe, âge ou date et lieu de naissance, nationalité, situation de famille et photo.

**Envoi en toute confidentialité : par mail, trois possibilités :** vous envoyez un CV non anonyme directement à la DRH de l'entreprise participant à l'opération, au cabinet de recrutement intermédiaire ou au Pôle emploi qui vous garantissent la confidentialité. Comment ? Grâce à un logiciel spécifique, ils se chargent de le rendre anonyme avant de le transmettre au service concerné. Votre CV est alors enregistré sous un numéro ou un code qui servira à retrouver votre identité ; **par courrier, il peut être numérisé ou traité à la main, puis rendu anonyme de la même façon que si vous l'aviez envoyé par mail. Bon à savoir** Vous pouvez l'« anonymiser » vous-même en ne mentionnant que votre numéro de téléphone et/ou votre mail, en prenant garde que ce dernier soit neutre ! **Le moment de vérité** Si votre CV a retenu l'attention, vous êtes convoqué pour un premier entretien au cours duquel votre anonymat sera levé.

Merci à Virginie Allard, déléguée générale de l'association A Compétence égale ([www.acompetenceegale.com](http://www.acompetenceegale.com)).



### C'est gratuit le médiateur de l'eau

Votre facture d'eau est faramineuse et vous ne parvenez pas à régler le problème avec le distributeur. Pour éviter une action en justice, la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (Veolia Eau, Lyonnaise des eaux...) a créé un service de médiation gratuit afin de régler les litiges datant de moins de deux ans. Pour saisir le médiateur, il suffit d'envoyer un courrier avec la photocopie des justificatifs (lettre de réclamation...) à Médiation de l'eau, BP 40 463, 75366 Paris Cedex 08. Rens. sur [www.mediation-eau.fr](http://www.mediation-eau.fr).

### Deux guides pour la vie au boulot

Gestion du stress, entretien d'embauche, démission, travail en équipe, open space... 27 spécialistes (coachs, consultants en ressources humaines, psychologues du travail) décryptent et conseillent sur l'attitude à adopter dans une quarantaine de situations sensibles dans l'entreprise. « Entreprise mode d'emploi. Savoir gérer sa vie quotidienne au travail », Emile Devienne, Larousse 22 €. Vous voulez faire carrière ? Pensez « win win ASAP » ! Traduisez « gagnant-gagnant aussi vite que possible ». On adore ce guide revigorant, mêlant définitions bien senties et illustrations désopilantes, écrites par trois pros du boulot « Les 100 Mots de la vie de bureau », Stéphanie Honoré, Julie Daffos, Anna Daffos, Eyrolles, 25 €.

### Téléchargement illégal la part du risque

La loi Hadopi du 28 octobre 2009 prévoit une mise en garde par mail, puis une lettre recommandée, avant de vous sanctionner. Vous continuez de jouer les pirates ? Un juge du tribunal correctionnel peut décider une suspension de votre abonnement Internet, de un mois à un an, assortie d'une amende de 1500 à 3750 €. Attention ! pas question de filouter et de vous abonner à un autre

fournisseur, au risque d'alourdir votre amende. Inutile d'ama-douer le juge en jurant que c'est votre neveu qui a téléchargé en douce. La loi vous considère comme responsable et vous pouvez être sanctionné pour « négligence caractérisée ». A vous de sécuriser votre connexion (par exemple par un code Wi-Fi).

Merci à M<sup>e</sup> Lionel Revello, avocat au barreau de Grasse.

**EN BREF**

Vous êtes un cyberconsommateur ? Téléchargez gratuitement l'édition 2010 du « Guide pour bien

acheter en ligne » sur [foruminternet.org](http://foruminternet.org). Vous voulez signaler un changement de situation à votre

caisse d'allocations familiales ? Faites-le directement sur [mon.service-public.fr](http://mon.service-public.fr). Pour soutenir les

personnes qui s'occupent de parents âgés, malades ou handicapés, un site solidaire : [www.aidonsensemble.fr](http://www.aidonsensemble.fr).

ELISABETH FOURNIER

ILLUSTRATION JESSICA SICHÉRET